

défendre nos intérêts tant temporels que religieux. Si tous les électeurs comprenaient la grande responsabilité qu'ils assument, dans le choix de leurs candidats, ils ne le feraient qu'après mûre réflexion, après avoir pris conseil d'hommes sages et éclairés, et après avoir demandé à l'Esprit de lumière de les éclairer. Ils auraient encore le soin de retirer leur confiance à tous ces hommes qui sont assez osés et éhontés pour vouloir faire un vil trafic de leur conscience, en leur offrant de la boisson ou de l'argent, en échange de leur vote.

Répétons ici ce que nous avons dit ailleurs ; en élisant un membre, on assume, devant Dieu, le responsabilité de tout ce qu'il dira ou fera, dans l'exercice de ses devoirs de représentant ; et le Souverain Juge nous demandera compte de ses actes bons ou mal. Cette pensée devrait engager tous les électeurs à snivre, de point en point, tous les sages avis de nos supérieurs ecclésiastiques.

—ooo—

## REQUETE.

En réponse aux requêtes qui ont été présentées aux trois branches de la Législature de Québec, pour demander un octroi en faveur d'un quai à Ste Anne de Beaupré, on nous informe que la construction de ce quai n'est pas du ressort de notre parlement, mais qu'elle intéresse exclusivement le parlement Fédéral. Cette réponse est un petit contre temps qui ne doit pas nous décourager. Nous en serons quittes pour recommencer nos requêtes, et les présenter à un tribunal plus compétent.